Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2015) **Heft:** 2082

Artikel: Faut-il craindre Tisa? - Moins opaque en Suisse qu'ailleurs, l'Accord sur

le commerce des services soulève partout une méfiance persistante

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017338

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pour pallier l'information biaisée et insuffisante fournie par le PIB. De l'indicateur du développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à celui des richesses humaines et naturelles de la Banque mondiale en passant par le Bonheur national brut, les tentatives n'ont pas manqué d'élargir notre compréhension de la richesse des nations. Mais elles butent sur la double

difficulté de définir des critères universels et de récolter les données pertinentes. L'Office fédéral de la statistique a également développé un système d'indicateurs du développement durable.

Mais parce qu'il est simple et simpliste, le PIB reste la référence de base des autorités comme des acteurs économiques. A gauche comme à droite de l'échiquier politique, on ne pense qu'en termes de croissance, cet horizon quasiment eschatologique qui pourtant ne nous promet pas des lendemains qui chantent. Et les dispositions constitutionnelles telles que les articles 2, alinéa 3, et 73 – conservation durable des ressources naturelles et développement durable – ne restent que des vœux pieux reportés aux calendes grecques.

Faut-il craindre Tisa?

Moins opaque en Suisse qu'ailleurs, l'Accord sur le commerce des services soulève partout une méfiance persistante

Yvette Jaggi - 07 juin 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27707

A force de parler de libre circulation des personnes en Europe, on oublie un peu le libre-échange des marchandises et surtout des services dans le monde. Or, côté commerce international, c'est «la déferlante» comme le rappelle en titre la dernière livraison du bimestriel Manière de voir, anthologie thématique du Monde Diplomatique.

En effet, tandis que les 160 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) peinent à boucler les négociations du cycle multilatéral de Doha amorcé en 2001, se tissent, endehors de ce forum universel, divers accords commerciaux que les initiés appellent par leur acronyme anglais: Ceta, Tafta, Tisa, dont le A final

signifie Agreement, accord en français. Les autres initiales désignent la zone géographique concernée (C pour Canada, E pour Europe, TA pour Transatlantique) ou précisent l'objet du commerce (Trade) en question, celui des services par exemple.

En matière d'économie internationale, la libéralisation du commerce des prestations de services apparaît comme la grande et longue affaire de ces vingt dernières années. Première étape, l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), dont les bases remontent à 1994, n'a pas soulevé de grandes vagues, dans la mesure où le projet initial reposait sur le principe de la liste positive: seuls sont concernés les services figurant

expressément dans le texte établi après discussion sur les «offres» soumises par les pays membres, dans lesquelles ils énumèrent les secteurs ou prestations qu'ils souhaitent soustraire au libre-échange.

Dès le début, la Suisse a exclu, bien entendu, de libéraliser nombre de services, publics en majorité. Cette précaution n'a pas empêché une centaine de communes suisses de se déclarer hors zone AGCS, à l'exemple de villes comme Bâle, Bienne, Genève, La Chaux-d--Fonds, Lausanne ou Zurich. Divers Services industriels, ceux de Vevey par exemple, en ont fait autant, à toutes fins utiles. Aujourd'hui encore, il apparaît totalement exclu que la fourniture d'énergie échappe aux collectivités locales qui

mènent traditionnellement une politique active – et longtemps très profitable – en la matière.

Entre très bons amis

Les négociations multilatérales n'avançant pas au rythme escompté, une cinquantaine de pays de tous les continents sauf l'Afrique - dont la Suisse, les Etats-Unis, l'Australie et Hong Kong ainsi que les 28 membres de l'Union européenne forment le groupe des Really Good Friends. Ils se réunissent pour la première fois en février 2012 en vue de parvenir à un Accord plurilatéral sur le commerce des services (ACS, en anglais Tisa pour Trade in Services Agreement).

Cinq semaines plus tard, la deuxième ronde examine un «inventaire d'éléments AGCSplus» susceptibles de figurer dans l'accord espéré. L'énumération comprend une dizaine de secteurs: télécommunications, services financiers, commerce électronique, environnement, énergie, achats publics, courrier express/postal, transport maritime, itinérance mobile, flux internationaux de données. Diverses mesures et procédures figurent également à l'ordre du jour: transparence, réglementation intérieure, admission temporaire, exigences en matière d'archivage local et de localisation.

Fait nouveau, le tout est assorti d'une proposition de *«liste hybride»*, développée par la Suisse et formellement déposée en octobre 2012. Ce système

prévoit que les engagements des pays en matière d'accès aux marchés figurent sur une liste positive tandis que leurs réserves relatives au traitement national sont énumérées sur une liste négative. Le principe de la liste hybride est retenu dès décembre 2012. Une année plus tard, lors de la 13e ronde, il est convenu de passer à la récolte des offres initiales. La Suisse soumet la sienne en date du 30 janvier 2014 et la publie promptement sur Internet.

Comme l'a confirmé le Conseil fédéral dans sa réponse à une interpellation d'Aline Trede déposée au nom du groupe des Verts, il n'y a pas de différences matérielles entre les offres faites en son temps par la Suisse pour l'AGCS et plus récemment dans le cadre de Tisa. Pas d'écarts non plus par rapport aux accords et pratiques en vigueur. En clair, on retrouve les mêmes exceptions nationales, désormais portées sur la liste négative, qui concernent notamment la formation et la santé, l'approvisionnement en énergie, les transports publics et les services postaux. Ce que la Municipalité de Lausanne a su rappeler dans sa réponse à une interpellation déposée le 5 janvier 2015 par le conseiller communal David Payot (La gauche), sans toutefois s'opposer à une résolution votée par le Conseil communal le 19 mai dernier déclarant la Ville de Lausanne «Zone hors Tisa».

Et pourtant la méfiance

Dans les riches pages du site du Secrétariat d'Etat à l'économie consacrées à l'Accord plurilatéral sur le commerce des services (Tisa), on peut s'informer notamment sur les procédures en la matière, les positions des négociateurs fédéraux, les interventions parlementaires sur la question. Autant dire que les récurrentes accusations de non-transparence émises par les opposants à Tisa ne sont pas pertinentes pour la Suisse, seule avec la Norvège à pratiquer l'ouverture. Encore faut-il que les textes soient lus sans cette méfiance déformante dont le Grand Conseil genevois a fait preuve en mai 2014 en votant une résolution pour le moins hâtive.

Ceci dit, les rapports annuels de l'OMC restent effectivement discrets sur une négociation qui ne se déroule pas sous son égide, puisque non multilatérale. Tout juste quelques lignes en page 67 du Rapport annuel pour 2014 sur les discussions entre «bons amis».

Ce bémol n'a pas de quoi ébranler les convictions d'<u>Economiesuisse</u>, imperturbable promotrice de la libéralisation à tout va.

Mais l'actualité met en garde. Coïncidence significative: ce même jeudi 4 juin, paraissent deux articles inquiétants dans la même édition du *Courrier*. D'une part, un simple communiqué de l'ATS présente les dernières révélations de

Wikileaks, soit 17 documents confidentiels montrant les inéluctables progrès de la privatisation des services encouragée par Tisa. D'autre part, un article décrit la «machine de guerre contre le service public» avancée par le PLR genevois sous prétexte de frein à l'endettement.

La méfiance à l'égard de Tisa reste donc de mise. En Suisse, le mandat des négociateurs paraît imprécis même si le Conseil fédéral raisonne par analogie et juge que les consignes demeurent inchangées depuis le temps des AGCS.

Au total, trois voix au moins méritent d'être mieux entendues à propos de Tisa. Celle des gauches politiques et syndicales, réunies dans la lutte contre les dangers qui menacent le service public et les emplois offerts par les

administrations et les instances paraétatiques. Celle aussi des Verts qui craignent la libéralisation des services et ses effets sur les libertés individuelles ainsi que pour l'environnement. Celle enfin des organisations de défense des droits humains qui dénoncent, à l'instar d'Alliance Sud, les conséquences de la dérégulation pour ceux que l'OMC classe parmi les pays les moins avancés.

Maîtrise de l'immigration: la solution vaudoise

A la recherche d'une voie législative

Albert Tille - 08 juin 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27712

Le canton de Vaud compte 32% de ressortissants étrangers dans sa population, soit 10% de plus que la moyenne suisse. Il a pourtant rejeté à 61% l'initiative contre l'immigration de masse. Le Conseil d'Etat constate, par ce vote, que la population juge la libre circulation indispensable au bien-être de la région. Il le dit clairement au Conseil fédéral dans sa réponse à la consultation sur la mise en œuvre de l'initiative de l'UDC.

Le projet porte essentiellement sur les modalités de l'introduction de contingents. Le Conseil fédéral espère, ou fait croire qu'il espère obtenir par négociation une modification de l'accord sur la libre circulation permettant l'introduction de contingents

pour les ressortissants de l'UE.

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud «se fait peu d'illusions sur les chances de succès de cette démarche». Et il estime prioritaire de définir une «stratégie pour préserver les accords bilatéraux», donc de ne pas introduire des contingents. Il répond toutefois à la consultation en décrivant la manière la moins dommageable pour la région lémanique de contingenter la migration européenne.

L'intérêt de la réponse vaudoise porte essentiellement sur la manière de maîtriser l'immigration par des mesures internes, sans toucher à l'accord avec l'UE. Elle propose d'abord d'intensifier la lutte contre le *dumping* salarial,

d'imposer des conditions minimales de salaire, d'élargir l'application des conventions collectives. Le gouvernement vaudois propose aussi de mieux exploiter la main-d'œuvre indigène potentiellement disponible.

Le Conseil fédéral a suggéré à ce sujet une série de mesures à discuter avec les cantons. Mais les avancées sont minimes. Le développement de l'emploi féminin offre d'importantes possibilités. Une enquête de l'OFS montre que 23,2% des mères désireraient augmenter leur taux d'occupation si la garde des enfants était résolue. Des mesures devraient également être prises pour le maintien ou l'accès au marché du travail des personnes âgées ou des handicapés.